

St Jean du Pin

DEPARTEMENT DU GARD

Maire de SAINT JEAN DU PIN
30140 Saint-Jean-du-Pin
Tél. 04 66 52 59 52

Charge d'étude :
SFI
URBANISME

434 rue Étienne Lenoir
30002 Nîmes
Tél. 04 66 84 01 74
E-mail : sfi@stjean-du-pin.fr
sfi@stjean-du-pin.fr

Plan cadastriel source :
SDRE et 2009/09/04
Dossier de l'EM Hervas 8

Système de coordonnées et de
référence : NAD 83 / France Lambert 93

Avec le concours de
SPI
GRAPHIC

Bureau de services
Plus d'informations :
Tél. 04 67 12 24 65
04 67 12 24 66
E-mail : spi@stjean-du-pin.fr
spi@stjean-du-pin.fr

492

Revision du POS et elaboration du PLU : DCM du 17 mars 2011
Prise en compte de la revision n°1 du PLU : DCM du 1er avril 2019
Avis du projet de la revision n°1 du PLU : DCM du ...
Approbation de la revision n°1 du PLU : DCM du ...

SDRE/STJEAN : Révisé avec responsabilité et en l'absence d'avis de la Commission d'avis de la commune. Les plans sont révisés en cas de modification ou de changement de la carte d'urbanisme existante.

LEGENDE

Prescriptions édictées par le PLU

- Limite de zone et de secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Emplacement réservé (cf. liste figurant sur le présent règlement graphique)
- Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.)
- Marges de recul des constructions le long des axes routiers (RD 50 et RD 50C)
- Risque érosion des berges : zone non affectée de 10m de part et d'autre des cours d'eau Cours d'eau

Autres dispositions édictées par le PLU

- Éléments du patrimoine bâti à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologique (cours d'eau de l'Aron et sa ripisylve) au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

Dispositions reportées sur le PLU :

- Risques d'inondation :
 - Enveloppe des zones inondables du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) du Gardien d'Ales - Commune de Saint-Jean-du-Pin (voir annexe 5.3.3 du PLU)
 - Enveloppe des zones de ruissellement pluvial infiltré (Gisettes de la méthode Exesco)
- Risques technologiques :
 - Périmètre de protection explicite du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) (cf. Titre IV)
- Risques miniers (source étude Géoderis) :
 - Aléa tassement de niveau faible
 - Aléa effondrement localisé de niveau faible
 - Aléa effondrement localisé de niveau moyen

Risque "glissement de terrain"
Se reporter au plan de zonage n°1.2.4 - Document graphique du règlement - Risque "glissement de terrain"

Risque "retrait gonflement des argiles"
Se reporter au plan de zonage n°4.2.5 - Document graphique du règlement - Risque "retrait et gonflement des argiles"

Risque sismique : L'ensemble de la commune est classée en zone de niveau 2 (faible)
- se reporter aux dispositions constructives en annexe n°3.3.7 du PLU

N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE
1	Amenagement d'un cheminement piéton	Commune	155 m²

